



## Commission communale pour l'accessibilité

### RAPPORT 2015

#### Sommaire :

- Modification de la composition de la commission
- L'Agenda d'accessibilité programmée de la commune
- Etat d'avancement de la mise en accessibilité
  - des bâtiments communaux
  - des établissements recevant du public non communaux
  - de la voirie
- Informations diverses

## **I. Modification de la composition de la commission**

La CCA est composée notamment « *des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville* ».

La commission communale de Plérin a été créée par délibération du 19 mai 2014. Celle-ci a été modifiée le 27 avril 2015 du fait du remplacement de Monsieur Jean-Pierre Mignard par Monsieur Yvon Roy en qualité de conseiller municipal.

S'agissant des représentants d'organismes et d'associations d'usagers, deux changements sont intervenus au cours de l'année et ont été actés par arrêté municipal en date du 13 novembre 2015 :

- Monsieur Jérôme Thouvenin est nommé en remplacement de Madame Delphine Bréant pour représenter l'Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales.
- Monsieur Nicolas Clinquart est nommé en remplacement de Monsieur Laurent Pruel pour représenter le Centre hélio marin.

En définitive, la commission est désormais composée comme suit :

Président de droit : Ronan Kerdraon, Maire

Vice-présidente : Christine Daniel, Adjointe au maire déléguée à la citoyenneté, à la sécurité et au patrimoine communal

Représentants du Conseil municipal

- Delphine Mesgouez-Le Gouard
- Didier Flageul
- Brigitte Costard
- Christine Daniel
- Sylvie Morin
- Françoise Collot
- Yvon Roy

Représentants d'organismes et d'associations d'usagers (arrêtés du 8 octobre 2014 et du 13 novembre 2015) :

- Monsieur Jérôme Thouvenin, pour l'Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales
- Monsieur Guillaume Bellec, pour l'Association départementale des infirmes moteurs cérébraux
- Monsieur Yannick Labbe, résident au foyer Ker Spi de Plérin
- Monsieur Gilles Milhorgne, pour l'Association des paralysés de France (et Monsieur Philippe Pinsard son suppléant)
- Monsieur Nicolas Clinquart, pour le Centre hélio marin
- Monsieur Henri Hervy, pour le Club de l'amitié de Plérin

*Personnel communal*

- Monsieur Olivier Cogen, directeur général des services
- Monsieur Patrice Fourné, directeur général adjoint des services chargé des projets techniques
- Monsieur Rémi Lefort, directeur de l'urbanisme
- Monsieur Arnaud Denmat, chef du service bâtiments

La commission s'est réunie à deux reprises cette année, les 30 avril et 24 septembre.

## **II. L'agenda d'accessibilité programmée de la commune**

Le patrimoine communal comprend 60 sites qui peuvent être qualifiés d'établissement recevant du public (ERP) ou d'installations ouvertes au public (IOP).

L'année 2015 a été particulièrement consacrée à la mise à jour des diagnostics des ERP pour recenser les dysfonctionnements, et à l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Le principe retenu est d'organiser les travaux, non pas par corps d'état mais par site. Ce dispositif pourra souffrir des exceptions pour certaines prestations (par exemple, les mesures d'éclairage pourraient être regroupées).

Ensuite, la collectivité a choisi de prioriser les travaux correspondants aux équipements les plus fréquentés et en particulier les écoles, les équipements sportifs ainsi que les "gros" équipements culturels.

Bien entendu, pour déterminer les années de réalisation des travaux, d'autres paramètres ont pu interférer avec ces principes. Ainsi, il a été nécessaire de répartir dans le temps la charge financière et la charge de travail des services techniques (aussi bien pour préparer les consultations des entreprises que pour réaliser les travaux en cas d'intervention en régie).

De plus il a été tenu compte du programme d'investissement de la Municipalité. Parfois il était opportun de profiter d'un autre projet sur un bâtiment pour corriger les dysfonctionnements liés à l'accessibilité ; parfois il était indispensable d'attendre la livraison d'un bâtiment avant de bloquer l'utilisation d'un autre (par exemple, les dysfonctionnements de la salle Bagatelle ne pourront être repris qu'après la livraison de la nouvelle salle polyvalente).

Aussi, pour les sites communaux nécessitant une mise en accessibilité, un calendrier a été établi sur les neuf prochaines années :

Site	Attestation	Période 1 2016 à 2018	Période 2 2019 à 2021	Période 3 2022 à 2024	Coût global estimé en €
Salle Océane		2016 - T1			47 480
Complexe sportif Les Sternes		2017 - T2 à 2018 - T3			40 600
Complexe culturel Le Cap		2016 - T2			9 150
Bois de la Belle Mare			2020		41 660
Salle Bagatelle				2022	26 400
Centre social		2016 - T1			34 070
Hôtel de ville		2016 - T1 à 2017 - T4			254 390
Ecole publique élémentaire Harel de la Noë			2019		70 730
Ecole publique maternelle Port Horel		2017 - T3			10 825
Ecole publique élémentaire Port Horel		2018 T1 à T3			28 125
Salles Edelweiss				2022	44 890
Ecole publique maternelle Harel de la Noë		2018 T1 à T3			10 950
Gymnase Léquier		2017 T1 à T3			72 975
CTM (partie recevant du public)		2016 - T4			11 230
Cimetière du centre		2016 - T2			4 320
L'Atelier (OPAC)			2020		14 400
Maison de la Petite Enfance		2016 - T3 2017 - T4			29 440

Site	Attestation	Période 1 2016 à 2018	Période 2 2019 à 2021	Période 3 2022 à 2024	Coût global estimé en €
Salles rue de l'Avenir		2018 - T2			5 400
Tennis (halle)			2019		62 030
Ferme de la Petite Grange			2021		51 190
Stade Marcel Gouédard			2020		19 180
Poste de Police Nationale		2016 - T1			2 600
Eglise Saint-Pierre (centre)		2016 - T1			2 700
Presbytère		2016 T3 à T4			5 900
Chapelle Bon Repos				2024	
Sanitaire public Place Jean Moulin	X				1 100
Sanitaire public Parking de l'Avenir	X				600
Chapelle Couvran				2024	
Maison de quartier du Légué			2019		21 060
Foyer Edelweiss (haut)				2022	142 450
Ecole publique du Grand Léjon		2017 - T3			21 970
Salle de gym du Légué			2021		23 770
Chapelle du Légué		2016 - T3			3 600
Sanitaire public Sous la Tour		2018 - T3			6 600
Ecole de musique et de danse			2021		143 790
ALSH La Citadelle		2018 - T3	2019		26 960
Cimetière de Saint Laurent				2022	34 900
Maison de quartier de Saint Laurent				2022 2023	22 460
Maison de quartier Les Mines			2020		16 650
Maison de quartier du Sépulcre			2021		22 500
Ecole publique Jean Ferrat			2019 2020		29 824
Centre Nautique Plérinais		2017 - T1			54 050
Sanitaire public Place Kennedy	X				200
Sanitaire public Rue Dusquene	X				1 300
Sanitaire public Place Guégo				2023	5 000
Sanitaire public Les Nouelles				2022	40 000
Sanitaire public Place Bellevue				2022	40 000
Chapelle du Sépulcre		2016 - T4			4 050
Sanitaire public Sépulcre	X				600
Chapelle Argantel				2024	
Chapelle Saint Eloi				2024	
Sanitaire public Tournemine				2023	7 800
Sanitaire public Roi d'Ys	X				300
Sanitaire public Les Rosaires (Clisson)	X				600
Sanitaire public Clairefontaine			2021		
Sanitaire public Martin plage	X				800
Poste de secours Martin				2022	600
Poste de Police Rosaires				2023	4 800
Salle municipale Les Rosaires				2023	13 200
SAAD	X				300

Les montants doivent être pris avec précaution.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, lors de sa séance du 22 juin 2015, le projet d'agenda d'accessibilité programmée communal, contenant les éléments relatifs à la politique de la collectivité et à la programmation des travaux par site et par année.

Le document a ensuite été envoyé en préfecture (accusé réception le 24 septembre 2015) et doit être présenté en sous-commission d'accessibilité avant la fin de l'année 2015.

Le Préfet dispose d'un délai de quatre mois pour se prononcer.

### III. Etat d'avancement de la mise en accessibilité

#### 3.1. des bâtiments communaux

Suite à la réalisation de l'ensemble des diagnostics, un nouveau point a été réalisé sur tous les ERP communaux afin de tenir compte des dispositions de l'arrêté du 8 décembre 2014. Ce texte apporte en effet une certaine souplesse dans les normes de mise en accessibilité pour les bâtiments existants (notion de « solution d'effet équivalent », atténuation de certaines contraintes en matière de pente ou de largeur de portes, etc...).

Au regard de ces éléments, le nombre de dysfonctionnements constatés sur l'ensemble des bâtiments constituant le patrimoine communal avait été porté à 680.

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et huit sanitaires publics ont été mis en conformité (ils figurent en foncé dans le tableau ci-dessous). La commune a ainsi transmis à la Préfecture une attestation d'accessibilité pour chacun de ces ERP/IOP.

Par ailleurs, des travaux de mise en accessibilité et des interventions ponctuelles ont été réalisés au cours de l'année 2015, principalement à la salle Océane, au centre social, à l'hôtel de ville et à l'école élémentaire Port Horel.

Fin 2015, près de 17% des dysfonctionnements sont donc réglés.

Catég.	Sites	Au départ	Situation fin 2014	Réglés en 2015	Situation fin 2015
1	Salle Océane	33	26	6	20
2	Complexe sportif Les Sternes	56	50		50
3	Complexe culturel Le Cap	16	12	1	11
3	Bois de la Belle Mare*	25	25		25
3	Salle Bagatelle	12	11		11
3	Centre social	19	15	5	10
4	Hôtel de ville	39	28	3	25
4	Ecole Harel de la Noë (élémentaire)	29	24		24
4	Ecole publique Port Horel (maternelle)	11	10		10
4	Ecole publique Port Horel (élémentaire)	24	21	3	18
4	Salles Edelweiss	26	26		26
4	Ecole publique Harel de la Noë (maternelle)	16	15		15
4	Gymnase Léquier	27	25	1	24
5	CTM (partie recevant du public)	7	7		7
IOP	Cimetière du centre	5	5		5
5	OPAC	15	15	1	14
5	Maison de la Petite Enfance	17	14		14
5	Salles rue de l'Avenir	5	5		5
5	Halle de tennis	15	12		12
5	Ferme de la Petite Grange	11	10		10
5	Stade Marcel Gouédard	15	15		15
5	Poste de Police Nationale	5	3		3

Catég.	Sites	Au départ	Situation fin 2014	Réglés en 2015	Situation fin 2015
5	Eglise Saint-Pierre (centre)	5	4		4
5	Presbytère	3	3		3
5	Chapelle Bon Repos	3	3		3
IOP	Sanitaires Place Jean Moulin	2	2	2	
IOP	Sanitaires Parking de l'Avenir	3	3	3	
5	Chapelle Couvran	4	4		4
5	Mairie annexe Le Légué	9	9		9
5	Maison de quartier CAF Légué	14	12		12
5	Ecole du Grand Léjon	12	11		11
5	Salle de gym du Légué	11	10		10
5	Chapelle du Légué	6	6		6
IOP	Sanitaire Sous la Tour	6	6		6
5	Ecole de musique et de Danse	24	20		20
5	Petits corsaires	15	15		15
IOP	Cimetière de Saint Laurent	9	9		9
5	Mairie annexe Saint Laurent	10	10		10
5	Maison de quartier Les Mines	7	7		7
5	Maison de quartier du Sépulcre	10	10		10
5	Ecole Jean Ferrat	24	19		19
5	Centre Nautique Plérinais	23	17		17
IOP	Sanitaire Place Kennedy	1			
IOP	Sanitaire Petits Corsaires	3	3	3	
IOP	Sanitaire Place Guégo	1	1		1
IOP	Sanitaire Digue des Nouelles	1	1		1
IOP	Sanitaire Bellevue	1	1		1
5	Chapelle du Sépulcre	5	4		4
IOP	Sanitaire Sépulcre	1	1	1	
5	Chapelle Argantel	5	4		4
5	Chapelle Saint Eloi	3	3		3
IOP	Sanitaire Tournemine	5	5		5
IOP	Sanitaire Rosaires Roi d'Ys	1	1	1	
IOP	Sanitaire Rosaires Clisson	1	1	1	
IOP	Sanitaire Rosaires Clairefontaine	1	1		1
IOP	Sanitaire Martin plage	2	2	2	
5	Poste de secours Martin	2	2		2
5	Poste de Police Rosaires	4	4		4
5	Ancien Centre aéré Rosaires	10	10		10
5	SAAD	5			
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>598</b>	<b>33</b>	<b>565</b>

\* salle de boxe, salle sur parquet et restauration Notre Dame

Par corps de métier la répartition des travaux est la suivante :

	Nb dysfonctionnements		Réglés (années 2014 & 2015)	Restent
Administratif	63	9,3%	10	53
VRD	60	8,8%	9	51
Gros œuvre	60	8,8%	2	58
Revêtements de sols, murs et plafonds	14	2,1%	1	13

	<b>Nb dysfonctionnements</b>		<b>Réglés (années 2014 &amp; 2015)</b>	<b>Restent</b>
Cloisonnement	41	6,0%	9	32
Menuiserie	170	25,0%	57	113
Plomberie	39	5,7%		39
Peinture	11	1,6%	2	9
Electricité				
Serrurerie	48	7,1%	5	43
Equipement	41	6,0%	6	35
Signalétique	125	18,4%	11	114
Mobilier	5	0,7%	2	3
Ascenseur	3	0,4%	1	2
<b>NOMBRE DE DYSFONCTIONNEMENTS</b>	<b>680</b>		<b>115</b>	<b>565</b>

Il convient également de noter que la commune a réalisé des travaux neufs dans des bâtiments communaux : salle de motricité de l'école du Grand Léjon et sanitaires, douches et sanitaires au Centre nautique, pour lesquels les normes d'accessibilité sont bien entendu respectées.

### 3.2. des établissements recevant du public non communaux

La CCA a pour rôle de recenser les établissements recevant du public accessibles sur son territoire.

Aussi, la commune a rappelé aux 170 exploitants et propriétaires connus sur son territoire leurs obligations de mise en accessibilité, les démarches à effectuer ainsi que les délais.

- Les établissements accessibles

Au 27 février 2015, date limite pour déposer une attestation d'accessibilité, seuls 4 établissements non communaux avaient effectué cette démarche.

Depuis, 44 autres établissements ont régularisé leur situation (réalisation de travaux d'accessibilité entre le 1<sup>er</sup> mars et le 27 septembre 2015 ou retard dans le dépôt du dossier).

- Les Ad'AP

Au 27 septembre 2015, date limite pour déposer un Ad'AP auprès de la Préfecture et de la CCA, 17 établissements non communaux ont effectué cette démarche.

Depuis, 20 autres établissements ont régularisé leur situation (retard dans le dépôt du dossier).

D'une manière générale, la programmation des travaux de mise en accessibilité des ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie s'étale sur trois ans.

Une exception concerne les bureaux de poste de Saint-Laurent et du Légué. Il s'agit de bâtiments communaux exploités par le groupe La Poste. Un Ad'AP sur 9 ans a été soumis à validation auprès de la Préfecture, au regard du nombre important d'établissements gérés par le groupe. Les travaux des deux bureaux de Plérin sont programmés sur la deuxième période (2019-2021).

Un ERP de 4<sup>ème</sup> catégorie et un ERP de 3<sup>ème</sup> catégorie ont présenté un Ad'AP sur une période de six ans.

Deux ERP appartenant à de grands groupes ont présenté un Ad'AP sur une période de neuf ans.

Fin 2015, 8 Ad'AP ont été approuvés par arrêté préfectoral.

- Les demandes de dérogations

11 propriétaires ou exploitants ont fait savoir qu'ils sollicitaient une dérogation à la mise en accessibilité de leur établissement.

Pour l'heure, seuls deux d'entre eux ont reçu un avis favorable de la Préfecture.

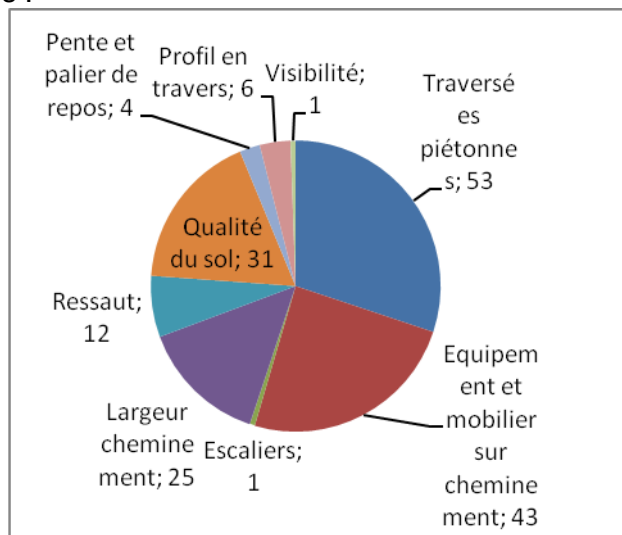
- Cas particuliers

Deux établissements ont déposé une demande de prorogation du délai de mise en accessibilité : l'un du fait d'une cession d'activité envisagée d'ici fin 2017 ; l'autre du fait d'un changement de propriétaire à l'été 2015.

### 3.3. de la voirie

Les dysfonctionnements ont été identifiés par thèmes :

Traversées piétonnes	53
Equipement et mobilier sur cheminement	43
Escaliers	1
Largeur cheminement	25
Ressaut	12
Qualité du sol	31
Pente et palier de repos	4
Profil en travers	6
Visibilité	1
<b>TOTAL DYSFONCTIONNEMENTS</b>	<b>176</b>



Dans cet ensemble un certain nombre de corrections ont déjà été apportées.

Parmi les travaux de voirie réalisés cette année, seules les interventions rue des Terres noires à Saint-Laurent et boulevard du Roy d'Ys aux Rosaires ont permis de réduire légèrement le nombre de dysfonctionnements.

RECAPITULATIF PAR SITE	Nb dysfonctionnements	Réglés en 2014	Réglés en 2015	Restent
Centre / rue du Commerce	6	0		6
Centre / rue de la Paix	5	0		5
Centre / rue de la Vallée	3	2		1
Centre / rue de l'Espérance	3	0		3
Centre / rue de la Croix	11	0		11
Centre / rue des sports	7	5		2
Centre / rue des Chênes	14	8		6
Centre / rue des Prés Josse	17	5		12
Centre / rue de la Ville Neuve	6	0		6
Centre / rue Ferdinand Buisson	7	0		7
Centre / rue du Stade	9	1		8
Centre / rue Fleurie	7	0		7
Centre / rue du Gymnase	4	2		2
Centre / rue Jules Léquier	5	3		2
Centre / rue des Tourterelles	3	2		1
Centre / rue Mozart	8	4		4
Centre / Rue de la Noë Rido	3	3		0
Centre / avenue du chalutier Sans Pitié	11	4		7
Centre / ch rue de la Croix, av chalutier Le F.	5	2		3
Saint-Laurent	23	7	2	14



RECAPITULATIF PAR SITE	Nb dysfonctionnements	Réglés en 2014	Réglés en 2015	Restent
Légué	11	1		10
Sépulcre-Les Mines	4	1		3
Rosaires	4	2	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>176</b>	<b>52</b>	<b>3</b>	<b>121</b>

#### IV. Informations diverses

##### Partenariat entre la commune et des associations œuvrant dans le domaine du handicap pour la sensibilisation d'agents municipaux

- Avec l'APF

Une formation des agents techniques (centre technique, bureau d'étude et urbanisme) a été organisée au mois de juin (une demi-journée) afin de leur permettre d'intégrer les normes en lien avec la notion d'usage.

La formation était organisée autour de deux ateliers : un atelier témoignages/échanges/débats et un atelier de mise en situation (fauteuil).

Le retour de la part des agents est positif. Chacun a pu apprécier les mises en situation qui ont permis de prendre conscience des difficultés rencontrées par les personnes en fauteuil.

- Avec l'ADAPEI

Une formation de sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées mentales a été organisée en octobre (une journée) pour neuf agents communaux travaillant dans des services ayant des contacts directs avec le public : ludothèque, médiathèque, secrétariat enfance jeunesse et de l'école de musique, état-civil, vie associative.

- Avec KER SPI

L'établissement a associé la ville à son projet culturel « Inside Out ».

##### Autres travaux

La CCA travaille, lors de ses réunions sur divers signalements effectués par ses membres sur la voirie ou les ERP.

La commission a également suivi en 2015 la réalisation des agendas de l'intercommunalité (travaux de la CIA sur les transports et les ERP de Saint Briec Agglomération).